



Assemblée générale de l'association de l'unité de programme en action culturelle

Ajournée le 27 janvier 2021

Reprise: 3 février 2021

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale du 3 février 2021 qui s'est déroulée via la plateforme Zoom à 12h30. Quorum est atteint, *18* personnes étaient présentes lors de l'ouverture de cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposé par Félix Caron

Appuyé par Pénélope Sévigny

AU

Ouverture de l'assemblée à 12h45

0.2 Présidium

Il est proposé qu'Ugo Horel soit en charge de l'animation et qu'Emeric Hébert soit en charge de la prise de notes.

Proposé par Philippe Cormier

Appuyé par Anabelle Garon

AU

Reprise de l'ordre du jour (assemblée ajournée le 27 janvier 2021) au point 2

1. Élections

Il est proposé qu'un vote secret soit fait pour les élections.

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Dominique Chapados
AU

1.1 Agent.e de liaison

Maude Boudreau est proposé par Catherine Lauzon
Maude refuse

1.2 Chargé.e aux affaires administratives

1.3 Représentant.e de 2e année

Annabelle Garon se propose
Demande de vote
Candidature adoptée à majorité

2. Budget

Proposition que Francis Morin présente le budget 2020-2021 *de l'AEUPAC* .

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Francis Morin
AU

Proposition d'amendement: Que l'on ajoute "de l'AEUPAC".

Proposé par Pénélope Sévigny
Appuyé par Francis Morin
AU

Proposition d'adopter le budget 2020-2021 de l'AEUPAC tel que présenté.

Proposé par Catherine Lauzon
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie

Demande de vote de Philippe Cormier

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 2

Adopté à majorité

Proposition que Pénélope présente le budget de la LACI 2020-2021.

Proposé par Pénélope Sévigny
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie
AU

Proposition d'adopter le budget de la LACI 2020-2021 tel que présenté.
Proposé par Pénélope Sévigny
Appuyé par Maude Fortin

Proposition privilégiée qu'on fasse le point 3. Subventions avant de revenir au point 2. Budget
Proposé par Christle Gourdet
Appuyé par Catherine Lauzon
AU

De retour au point 2. Budget à 14h05 le 27 janvier 2021

Proposition privilégiée de constater le quorum
Par Philippe Cormier
Constaté: 15
Perte de quorum

Proposition privilégiée d'ajourner l'assemblée du 27 janvier 2021
Proposé par Philippe Cormier
Appuyé par Olivier Boivin
AU

Ajournement de l'assemblée à 14h09

Reprise le 3 février 2021 à 12h45

Rappel de la proposition adoptée le 27 janvier 2021 au point 3: Proposition d'adopter les subventions des groupes affiliés jusqu'à un maximum de 1500\$ pour les sessions d'automne 2020 et hiver 2021 en fonction des budgets adoptés.

Proposition privilégiée qu'on refasse la présentation du budget de la LACI
Proposé par Philippe Cormier
Appuyé par Ariane Spénard-Bordua
AU

Proposition d'adopter le budget de la LACI 2020-2021 tel que présenté.
Proposé par Pénélope Sévigny
Appuyé par Maude Fortin
AU

Proposition que Catherine Lauzon fasse la présentation du budget du Réseautage 2020-2021
Proposition par Anabelle Garon
Appuyé par Catherine Lauzon
AU

Proposition d'adopter le budget du Réseautage 2020-2021 tel que présenté.
Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Dominique Chapados
AU

Proposition de présenter le budget du Spect'AC 2020-2021
Proposé par Dominique Chapados
Appuyé par Annabelle Garon
AU

Proposition d'adopter le budget du Spect'AC 2020-2021 tel que présenté.
Proposé par Catherine Lauzon
Appuyé par Dominique Chapados
AU

Proposition de présenter le budget du Théâtre Point pour l'hiver 2021
Proposé par Maude Fortin
Appuyé par Pénélope Sévigny
AU

Proposition d'adopter le budget du Théâtre Point de l'hiver 2021 tel que présenté.
Proposé par Dominique Chapados
Appuyé par Pénélope Sévigny
AU

Proposition que Évelyne Morisset présente de budget du bal des finissant.e.s
Proposé par Évelyne Morisset
Appuyé par Pénélope Sévigny
AU

Proposition d'adopter le budget du bal des finissant.e.s tel que présenté.
Proposé par Catherine Lauzon
Appuyé par Pénélope Sévigny
AU

3. Subventions

Proposition privilégiée de constater le quorum à 13h20 le 27 janvier 2021
Par Philippe Cormier
Constaté: 18 personnes
Pas de perte de quorum

Proposition d'adopter les subventions des groupes affiliés jusqu'à un maximum de 1500\$ pour les sessions d'automne 2020 et hiver 2021 en fonction des budgets adoptés.
Proposé par Catherine Lauzon
Appuyé par Pénélope Sévigny
AU

Proposition que l'AEUPAC subventionne le projet de podcast Black Girls From Laval pour un total de 500\$ à condition que le podcast fournisse un budget équilibré d'ici une semaine (3 février 2021) au conseil de l'AEUPAC.

Proposé par Christle Gourdet
Appuyé par Philippe Cormier
AU

Proposition d'amendement à rajouter: à condition que le podcast fournisse un budget équilibré d'ici une semaine (3 février 2021) au conseil de l'AEUPAC.

Proposé par Ariane Beaudin
Appuyé par Pénélope Sévigny
AU

De retour au point 2

4. Stage

Proposition de prendre position par rapport au stage de 600 heures, soit d'être en faveur d'une diminution du nombre d'heures de stage de 600 heures à 450 heures.

Proposé par Catherine Lauzon
Appuyé par Philippe Cormier
AU

5. Avis de motion

5.1 Proposition de l'ouverture de traitement de l'avis de motion déposé par Annabelle Garon à l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2020

Proposé par Anabelle Garon
Appuyé par Arianne Spenard-Bourdua
AU

“Que ces points soient ajoutés aux Statuts et Règlements:

5.2.9 Chargé(e) à l'éducation inclusive

Le/la chargé(e) à l'éducation inclusive est responsable de promouvoir des valeurs d'inclusion et de diversité dans les affaires et activités associatives. Cette promotion peut se traduire par la mise en place d'initiatives et de mesures inclusives et anti oppressives. Le/la chargé(e) à l'éducation inclusive s'assure du suivi et du développement de ces initiatives et mesures. Il/elle est responsable des relations entre l'AEUPAC et des groupes et initiatives à vocation inclusive et anti oppressive. Le/la chargé(e) à l'éducation inclusive s'occupe également de la coordination du comité à l'éducation inclusive. Il/elle fait le lien entre le conseil exécutif et le comité. Il/elle a la responsabilité de lancer un appel à tous et à toutes en septembre pour former son comité.

5.2.9.1 Comité à l'éducation inclusive d'Action Culturelle

Membres

- Chaque membre du comité est un membre votant.
- Un membre peut se faire exclure du comité par un vote de $\frac{2}{3}$.
- Le/la chargé(e) à l'éducation inclusive est un(e) membre régulier(e) du comité, sans droit de veto.

Observateurs et observatrices

- Les réunions peuvent être ouvertes à tous et toutes les membres de l'AEUPAC qui agiront en tant qu'observateurs et observatrices. Sur demande, un droit de parole peut leur être accordé par le comité. Les observateurs et observatrices n'ont pas le droit de vote.

Qualité du comité

- Ce comité pourra être formé d'un nombre libre de membres de l'AEUPAC. Ce nombre est décidé par le comité lui-même.

Mandats

- Mettre à l'avant les valeurs d'inclusion, de diversité et de représentation en Action Culturelle.
- Mettre en place des initiatives et des mesures inclusives et anti oppressives en Action Culturelle.
- Émettre des recommandations au conseil exécutif pour améliorer l'inclusivité, la diversité et la représentation en Action Culturelle.

Que "Chargé(e) à l'éducation inclusive" soit ajouté au point 4.6.1

Ce qui donnerait:

4.6.1 Session d'automne : Une première fois au mois de septembre pour procéder aux élections des postes suivants : vice-coordonnateur(trice), chargé(e) aux affaires administratives, chargé(e) aux affaires académiques, chargé(e) aux communications, un des chargé(e)s aux projets socioculturels, chargé(e) à l'éducation inclusive et les représentant(e)s des étudiants et des étudiantes de 1^{re}, 2^e, 3^e année au bac et au certificat au conseil de programme."

Proposition de traitement de l'avis de motion déposé par Annabelle Garon à l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2021

Proposé par Anabelle Garon

Appuyé par Arianne Spenard-Bourdua

AM

5.2 Proposition d'ouverture de traitement l'avis de motion d'Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard
Appuyé par Catherine Lauzon
AU

Que l'on ajoute le passage suivant au point 4.1.1 : « et ce, par un avis de motion »

Ce qui donnerait :

«D'adopter, de modifier ou de révoquer le présent Statuts et Règlements par un vote au 2/3 et ce, par un avis de motion»

Que l'on ajoute le passage suivant au point 4.1.6 : «par un avis de motion»

Ce qui donnerait :

«De modifier le montant de sa cotisation par un avis de motion. L'association doit faire parvenir au Secrétariat des instances une demande écrite accompagnée de la copie de la résolution dûment signée par le/la secrétaire de l'assemblée adoptant le montant de la cotisation.»

Que l'on modifie le point 4.2.3 pour : Coordonnateur(trice) du comité des finissant(e)s

Qu'on change le terme suivant au point 4.6.1. : «secrétaire» par «chargé.e aux affaires administratives» et que l'on ajoute «Il peut y avoir plusieurs assemblées à la session d'automne, mais il doit y avoir au minimum, ces deux assemblées.»

Ce qui donnerait :

«Session d'automne : Une première fois au mois de septembre pour procéder aux élections des postes suivants : vice coordonnateur(trice), chargé(e) aux affaires administratives, chargé(e) aux affaires académiques, chargé(e) aux communications, un des chargé(e)s aux projets socioculturels et les représentant(e)s des étudiants et des étudiantes de 1re, 2e, 3e année au bac et au certificat au conseil de programme. Une deuxième assemblée générale est prévue en octobre pour la demande de subvention. Il peut y avoir plusieurs assemblées à la session d'automne, mais il doit y avoir au minimum, ces deux assemblées.»

Qu'on ajoute au point 4.6.2 : «en avril» et «Il peut y avoir plusieurs assemblées à la session d'automne, mais il doit y avoir au minimum, ces deux assemblées.»

Ce qui donnerait :

«Session d'hiver : Une première fois au mois de janvier pour les deuxièmes demandes de subvention. Une deuxième fois en avril pour procéder aux élections des postes suivants : coordonnateur(trice), trésorier(ère), agent(e) de liaison et un des chargé(e)s aux projets socioculturels. Il peut y avoir plusieurs assemblées à la session d'hiver, mais il doit y avoir au minimum, ces deux assemblées.»

Que l'on ajoute au point 4.7 : «ouvrables» et «et doit être publicisé à au moins deux endroits différents».

Ce qui donnerait :

«Cette convocation doit se faire officiellement dix jours ouvrables avant la tenue de l'Assemblée générale et doit être publicisée à au moins deux endroits différents.»

Que l'on ajoute le passage suivant au point 4.8 : «De plus, pour une Assemblée générale extraordinaire, le Conseil administratif a pour obligation de rédiger un ordre du jour, qui est non modifiable, de le publier via Facebook et d'envoyer un courriel, qui inclut l'ordre du jour, à tous ses membres» et que l'on remplace le 50 par 25.

Ce qui donnerait :

À tout autre moment, l'Assemblée générale peut se réunir en assemblée. Sur décision du Conseil administratif ou sur présentation d'une pétition signée par 25 membres de l'AEUPAC (dans ce cas, le deux tiers [2/3] des signataires doivent être présent(e)s lors de l'Assemblée générale), le Conseil administratif doit, dans un délai maximum de cinq jours, convoquer l'Assemblée générale en réunion extraordinaire. De plus, pour une Assemblée générale extraordinaire, le Conseil administratif a pour obligation de rédiger un ordre du jour, qui est non modifiable, de le publier via Facebook et d'envoyer un courriel, qui inclut l'ordre du jour, à tous ses membres.

Que l'on change au point 4.9. : «programme d'action culturelle» par «baccalauréat d'action culturelle ou au certificat en animation culturelle».

Ce qui donnerait :

«Le quorum correspond à 4 % du nombre d'étudiant(e)s inscrit(e)s au baccalauréat d'action culturelle ou au certificat en animation culturelle.»

Proposition de traitement de l'avis de motion d'Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

5.3 Proposition d'ouverture de traitement de l'avis de motion déposé par Roxanne Choquet à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Roxanne Choquet

Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie

AU

Proposition privilégiée que les votes se passe par sondage secret Zoom

Proposé par Catherine Lauzon

Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie

AU

Considérant que le projet de GNL Québec comporte entre autres un pipeline de 782 kilomètres de long partant du nord-est de l'Ontario jusqu'au Saguenay, une usine de liquéfaction du gaz naturel à l'embouchure de Saguenay et des méthaniers de 300 mètres de long pour transporter le gaz à l'international.

Considérant que de nouvelles infrastructures affectant elles aussi l'environnement devront être construites pour mettre en oeuvre les projets de GNL Québec, notamment de nouvelles routes et nouvelle ligne d'Hydro-Québec.

Considérant que les deux entreprises américaines qui portent le projet ne suivent pas les recommandations de la Société des opérateurs internationaux de pétroliers et de terminaux de gaz (SIGTTO).

Considérant qu'entre 2000 et 2012, près de 400 incidents impliquant des pipelines ont été dénombrés au Canada.

Considérant que le Gaz Naturel Liquéfié (GNL) est classé par l'ONU au répertoire des matières dangereuses et assujetti comme tel aux lois de Transport Canada.

Considérant que le projet GNL générerait environ 50 millions de tonnes de CO₂ par an, ce qui correspond aux émissions de GES de 10 millions de voitures et qu'il doublerait le trafic maritime dans le Fjord du Saguenay.

Considérant que le méthane a un potentiel de réchauffement planétaire 84 fois plus élevé que le CO₂ sur 20 ans et que le projet GNL aurait donc des impacts internationaux sur l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

Il est proposé :

QUE l'AEUPAC se positionne contre l'entreprise écran GNL Québec, son entreprise Gazoduc et son projet Énergie Saguenay.

QUE l'AEUPAC se positionne contre tout nouveau projet lié à l'extraction, la transformation, l'exportation ou le transport d'hydrocarbures qui prendrait place au Québec ou au Canada et demande donc une interdiction sur ceux-ci.

Proposition de traitement de l'avis de motion déposé par Roxanne Choquet à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Roxanne Choquet
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie
AU

5.4 Proposition d'ouverture de traitement de l'avis de motion déposé par Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard
Appuyé par Catherine Lauzon
AU

Que l'on retire du point 5.2.2. : «syndicales»

Ce qui donnerait :

«Il/elle agit à titre de représentant(e) auprès des instances facultaires (TAC et AFELC).

Que l'on change par le point 5.2.9 par 5.1.11.

Que l'on ajoute «vice-coordonnateur(trice)» au point 5.8.5.

Ce qui donnerait :

«Par souci de transparence, le poste de coordonnateur(trice), de vice-coordonnateur(trice) d'agent(e) de liaison et de trésorier(ère) ne pourra être occupé par un membre organisateur(trice) ou coordonnateur(trice) de quelque groupe affilié que ce soit, mais peuvent le faire en tant que participant(e).»

Proposition d'amendement que l'on change le numéro du point 5.2.9 par 5.1.11.

Proposé par Émy Girard

Appuyé par Catherine Lauzon

Au

Proposition de traitement de l'avis de motion déposé par Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

5.5 Proposition d'ouverture de traitement de l'avis de motion déposé par Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard

Appuyé par Annabelle Garon

AU

Que l'on ajoute au point 7.5. : «La demande doit ensuite être approuvée par l'assemblée générale.» et que l'on remplace «Aussi» par «Par la suite»

Ce qui donnerait :

«Le conseil d'administration de l'AEUPAC se réserve le droit, selon le jugement de ses membres et en fonction de la situation financière précise du demandeur, d'octroyer un prêt d'une valeur maximale de 750 \$ par session à un groupe affilié à l'AEUPAC ou tout autre membre de l'association, à raison d'une fois par année universitaire. Le cas échéant, le groupe affilié ou l'individu qui demande est tenu de fournir au conseil d'administration de l'AEUPAC tout document jugé nécessaire au traitement de la demande afin de bénéficier dudit prêt. La demande doit ensuite être approuvée par l'assemblée générale. Par la suite, toutes les modalités relatives à ce prêt seront déterminées par le conseil d'administration de l'AEUPAC en regard de la situation et écrit dans un contrat signé par les deux partis.»

Proposition de traitement de l'avis de motion déposé par Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard

Appuyé par Annabelle Garon

AU

5.6 Proposition d'ouverture de traitement de l'avis de motion déposé par Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard

5.7 Proposition de constatation du quorum par Lily-Marie Morin-Lavoie

Quorum constaté: insuffisant

6. Varia

7. Fermeture de l'assemblée

Proposition privilégiée : Que l'on lève l'assemblée

Proposée par Annabelle Garon

Appuyée par Philippe Cormier

AU

Fermeture de l'assemblée à 14h00

Signature du secrétaire d'assemblée: *Emeric Hébert*